

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 57 — — soir, Omnibus.	
10 — 34 — — Express.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Sémaphore*, de Marseille, a publié la correspondance suivante, datée de Tunis, le 26 avril :

« Graves nouvelles.

« Les agents consulaires français en Tunisie viennent de recevoir la dépêche suivante :

« M. le consul général chargé d'affaires de France à MM. les agents consulaires.

« Je vous informe que je viens de suspendre mes relations diplomatiques avec le gouvernement tunisien. Vous n'arborez plus votre pavillon jusqu'à nouvel ordre.

« Au départ du dernier bateau pour la France, on ne connaissait pas encore la raison vraie de cette suspension de relations entre la France et la régence; mais on croit que le bey se refuse à donner suite aux conventions relatives à la fameuse commission financière au bas desquelles il avait déjà apposé sa signature d'acceptation.

« ... Le bey et le kasnadar repoussent avec la plus profonde ingratitude les conseils de la France pour se jeter dans les bras de l'Angleterre qui depuis si longtemps les pousse à se faire annexer à la Turquie...

« On croit que le gouverneur général de l'Algérie a été officiellement prévenu de cet état des choses, et l'on s'attend à quelque mesure de sa part.

« Ces nouvelles ne laissent plus qu'un intérêt secondaire à ce qui se disait de cette fameuse commission financière, contre laquelle l'opposition des consuls étrangers était prévue,

et au nouvel emprunt que devait contracter le gouvernement auprès du Crédit foncier.

Nous croyons, dit la *France*, qu'il y a des inexactitudes et des exagérations dans les détails dont le *Sémaphore*, de Marseille, a fait suivre la dépêche adressée aux agents consulaires français en Tunisie.

Le bey n'a pas refusé d'une manière absolue de faire droit aux demandes de la France; seulement il voudrait qu'on s'en remît à ses promesses de satisfaire aux réclamations de ses créanciers.

Les intéressés ne croient pas devoir se contenter de simples promesses; ils demandent des garanties sérieuses. C'est sur le refus du gouvernement tunisien de donner ces garanties que les relations diplomatiques de la France avec ce pays ont été rompues.

Nous croyons que le *Sémaphore* va trop loin, quand il dit que le bey veut se jeter dans les bras de l'Angleterre, qui le pousserait à se faire annexer à la Turquie. Nous sommes certains que rien, jusqu'à présent, dans la conduite de l'Angleterre, n'est de nature à justifier de pareilles appréhensions.

Du reste, on nous assure que le pays ne tardera pas à connaître le résultat des mesures énergiques que le gouvernement de l'Empire a dû prendre pour faire prévaloir les droits de nos nationaux.

Les journaux de Londres considèrent comme insuffisantes les explications données par M. Disraeli en réponse à l'interpellation de M. Gladstone et d'autres membres de l'opposition sur la contradiction qui leur paraît exister

entre les communications de M. Disraeli à la Chambre des communes, et celles que M. le duc de Richmond a faites à la Chambre des lords au sujet de l'autorisation donnée par la reine à M. Disraeli de dissoudre la Chambre.

Un meeting important a eu lieu à Saint-James-Hall, contre l'abolition de l'Eglise établie d'Irlande. L'archevêque de Cantorbéry l'a présidé. Le lord-maire a proposé une résolution tendant à maintenir l'union entre l'Eglise et l'Etat.

Appuyée par l'évêque d'Oxford et par l'archevêque d'York, la résolution a été adoptée. Ce meeting a été orageux.

Lord Stanley, répondant à une députation de détenteurs de valeurs mexicaines, s'est attaché à justifier la rupture diplomatique avec le Mexique, en exprimant, du reste, l'espoir que le gouvernement mexicain reprendrait bientôt les relations amicales avec l'Angleterre.

On mande de Saint Pétersbourg, le 6 mai : En présence des assurances répétées de la *Correspondance du Nord-Est*, relatives à des explications, à des confidences et à une discussion du gouvernement russe au sujet des récentes mesures administratives qui ont été appliquées en Pologne, le *Journal de Saint-Pétersbourg* renouvelle son premier démenti et l'étend aux nouveaux détails donnés par cette *Correspondance*. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* exprime la conviction que, dans le cas où l'empereur Napoléon prononcera un discours à Orléans, ce discours sera, conformément aux déclarations antérieures, conçu dans un sens pacifique.

Il résulte de lettres récentes adressées de Constantinople à la *Correspondance du Nord-Est*, que la crise momentanée qui semblait menacer l'existence du cabinet actuel, après l'arrivée de Namyk-Pacha, est terminée, et que le ministère, tel qu'il est composé aujourd'hui, en est sorti victorieux et plus fort que jamais.

Le gouvernement ottoman se préoccupe surtout, en ce moment, de la formation du nouveau conseil d'Etat. Le règlement relatif à l'organisation de ce conseil, a paru dans le *Tagvim-i-Vagay*, feuille officielle de l'empire turc. On prépare actuellement la traduction française de ce document.

La création de cette institution et sa composition mixte, qui admet les chrétiens à délibérer avec les mahométans sur les affaires d'Etat, sont, avec la suppression récente du titre de cheik-ul-islam et le remplacement de ce chef du vieux mahométisme par un *mezai bierbeje nazir* (directeur des quatre sectes), un indice des dispositions du gouvernement ottoman à s'engager plus profondément encore dans les voies du droit public européen.

LE BUDGET DES CULTES.

On lit dans le *Siècle* :

« Que le *Monde* ose soutenir que le budget du culte catholique n'est pas un budget comme un autre, une subvention fournie par l'Etat à ce qu'il considère comme un service public, voilà une prétention contre laquelle nous ne saurions trop protester? Ce budget, voté tous les ans comme celui de la guerre et de la marine, serait une rente inscrite. Que le *Monde*

FEUILLETON.

3

LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

(Suite.)

Sa Majesté Louis XV avait beau être sous la tutelle galante de Mme de Pompadour, cela ne l'empêchait pas de s'émanciper le plus possible, et la vue d'une jolie personne ne le laissait jamais indifférent.

La beauté mignonne d'Antoinette le frappa et de mauvaises pensées lui vinrent soudain au cœur.

— Voilà une charmante enfant, dit-il tout haut, n'est-il pas vrai, marquise ?

— Charmante, en effet, répondit Mme de Pompadour; car la favorite, on le sait, se montrait assez accommodante à l'endroit de la fidélité de son royal amant.

De rose qu'elle était, Antoinette devint rouge pivoine.

— Comment vous nomme-t-on, ma belle petite, fit la marquise avec une affabilité affectueuse.

Antoinette était trop émue pour prononcer un seul

mot. Mais Mme Boucheman ne perdait pas la tête pour si peu et ce fut elle qui répondit :

— Antoinette, madame la marquise, Antoinette dite *Perle-Blanche*, pour vous servir.

— Tiens, dit le roi galamment, ce nom d'Antoinette est donc fait particulièrement pour les jolies femmes, chère marquise.

— Antoinette Poisson de Pompadour paya ce madrigal de son plus frais sourire; mais Antoinette Belean baissa les yeux avec confusion.

— Eh bien ! mademoiselle Antoinette *Perle-Blanche*, continua le roi, qui jouissait de l'embarras de la jeune fille, le roi de France vous trouve adorable et vous le dit.

Puis, de sa main royale et libertine, le petit-fils de Louis XIV donna une petite tape sur la joue de la jolie marchande, une tape qui ressemblait à une caresse et passa.

Pendant ce temps Bonbourru grondait et Barnabé faisait une grimace furieuse.

Dans Louis XV les deux gardiens de *Perle-Blanche* flairaient un ennemi.

Quant à Mme Boucheman, elle était radieuse. Sa recette était assurée pour longtemps. La station du roi devant sa boutique la mettait à la mode.

Et de fait, ce fut pendant plusieurs jours l'événement de la foire.

III.

Le soir même de sa visite à la foire Saint-Germain, le roi eut un entretien particulier avec Lebel, son premier valet de chambre, confident et agent de ses amours bourgeoises.

Sa Majesté avait daigné jeter les yeux sur *Perle-Blanche* pour faire l'intérim de Mme Pompadour, et Lebel était chargé de mener l'affaire à bonne fin.

Maitre Lebel n'était pas homme à s'embarquer en aveugle maladroit dans une intrigue de ce genre, et bien que le roi lui eût cent fois répété qu'il était las de la marquise, le premier valet de chambre s'empressa de prévenir la favorite.

Mme de Pompadour connaissait son Louis XV par cœur et elle se gardait bien d'apporter des obstacles à ses fantaisies, sachant que ces obstacles ne feraient que rendre Sa Majesté plus amoureuse. Elle donna donc carte blanche à Lebel, se réservant d'intervenir pour le cas improbable où le danger deviendrait sérieux.

Lebel était connu partout. Personne n'ignorait de quel honteux emploi il était investi auprès du roi, et la chose était devenue si notoire, que sa présence auprès d'une jeune fille était sur-le-champ interprétée en mauvaise part et motivait un redoublement de surveillance de la part de ses parents.

Lebel, donc, ne songea pas à agir directement, et, suivant son habitude, il fit intervenir un tiers que sa position obligerait au secret, à la prudence, en même temps que la pénurie de sa situation le rendrait souple et bon à tout.

Or, parmi les créatures de ce genre que connaissait Lebel, se trouvait le chevalier de Bellac, gentilhomme taré, besoigneux et peu scrupuleux dans le choix des moyens pour relever sa fortune.

Il le fit venir à Versailles et lui confia la mission de séduire Antoinette au nom du roi.

Pour exciter son ardeur, à côté de la récompense pécuniaire qu'il lui promit, il lui donna à entendre que *Perle-Blanche* pourrait bien être appelée à supplanter entièrement la Marquise et que, dans ce cas, c'était pour lui un coup de fortune.

De Bellac accepta avec d'autant plus d'empressement cette infâme entreprise qu'il était l'ennemi de la marquise. Celle-ci, ayant appris que notre intrigant s'était trouvé mêlé à quelques menées contre elle, lui avait fait passer plusieurs mois à la Bastille, d'où il était sorti par hasard, un jour que la favorite, satisfaite d'avoir remporté une victoire sur l'archevêque de Paris, avait donné plusieurs ordres d'élargissement.

Le chevalier se garda bien de se vanter que lui-même avait déjà cherché à agir pour son propre compte sur

aille formuler sa prétention à la commission du budget, et il verra comment on l'accueillera; nous aimerions bien voir Monseigneur tel ou tel réclamer contre une diminution de son traitement, sous prétexte qu'il est rentier et non fonctionnaire salarié. Le ministre des finances et la Chambre le rappelleraient promptement à une conception plus modérée de son rôle dans l'Etat. Il n'y a de rentiers que les inscrits sur la dette publique. Que la pieuse feuille veuille bien nous montrer l'inscription constituant une rente perpétuelle au corps moral qui s'appelle l'Eglise française. »

Voici ce que le *Monde* répond à cette prétention que contredit formellement l'histoire :

Nous savons aussi bien que le *Siècle* que la Chambre vote le budget des cultes, comme elle vote aussi les millions affectés à solder l'intérêt de la dette publique. Mais parce que notre législation exige que toute dépense soit autorisée par le vote des députés, s'ensuit-il que ceux-ci soient libres de refuser lorsqu'il s'agit d'acquiescer une dette reconnue, une dette résultant d'un traité passé avec l'Etat? Non, un député est libre de rejeter tout ce qui est facultatif; mais il n'a pas le droit de retirer à l'Etat les moyens de remplir ses engagements; car manquer à un engagement, c'est forfaire à l'honneur. Or, l'Etat est-il lié vis-à-vis de l'Eglise? Y a-t-il eu entre elle et lui traité, contrat, l'obligeant à subvenir aux frais du culte spolié par la Révolution? Voilà la question! Car si l'Etat doit à l'Eglise en vertu d'un traité, le prêtre n'est pas un fonctionnaire salarié, il perçoit au même titre que le rentier.

Interrogeons donc le Concordat :

« Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et les revenus y attachés demeurent incommutables entre leurs mains et celles de leurs ayant-cause.

» Art. 14. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont les diocèses et les paroisses figurent dans les circonscriptions nouvelles. »

Il y a donc là une transaction entre l'Eglise, représentée par son chef, le Pape Pie VII, et l'Etat, représenté par le Premier Consul. L'Eglise renonce aux biens confisqués par la Révolution, et, en échange de cette renonciation, l'Etat prend à sa charge les frais du culte. Le *Siècle* nous demandait de lui montrer le titre de rente de cet être moral qu'on appelle l'Eglise française; le voilà, il s'appelle le Concordat. Un évêque qui viendrait à réclamer contre la suppression de son traitement serait donc aussi fondé en droit qu'un rentier à qui

l'on refuserait son trimestre. Or, si le rentier n'est pas un salarié, le prêtre catholique ne l'est pas davantage. Le *Siècle* aura beau dire, il ne changera pas l'histoire; il est vrai que celle-ci ne fait pas les affaires de la Révolution; c'est si doux d'humilier le prêtre, de le ranger sur le pied d'un commis à 1,200 fr., de le représenter comme un serf de l'Etat, trop heureux de vivre de la croûte qu'on lui jette aujourd'hui, et qu'on peut lui retirer demain! Le prêtre serf de l'Etat, voilà ce que vous voudriez persuader aux masses, à ceux qui ne peuvent interroger l'histoire, et, en effet, l'idée admise, acceptée, rien n'empêche qu'on déclare l'Eglise libre dans l'Etat libre, la suppression de son budget et son entretien à la charge des fidèles.

Il est donc de la plus haute importance de rétablir la vérité des faits. Le *Siècle* commet donc une erreur lorsqu'il place le budget du culte catholique sur la même ligne que celui des autres ministères. L'Etat est le maître de supprimer l'allocation de telle ou telle branche du service public; c'est une question qui ne regarde que lui, et dont il supportera les conséquences, bonnes ou mauvaises. N'ayant rien promis, il ne doit rien à personne; mais il doit à l'Eglise, parce que sa signature figure au bas du Concordat. S'il en était autrement, si sa signature ne l'obligeait pas envers l'Eglise, pourquoi le lierait-elle davantage envers les rentiers? Quelle différence faites-vous entre un titre acquis par un traité ou un titre acquis par l'inscription sur le Grand-Livre? Si celui-ci est inviolable, pourquoi l'autre ne le serait-il pas? Nous affirmons donc que le prêtre n'est pas un fonctionnaire salarié; s'il remplit un ministère public, il n'est pas ministre à gages: ce qu'il touche est une indemnité, en échange des biens ecclésiastiques abandonnés par lui dans le Concordat; et, à moins de forfaire à l'honneur, vous devez payer la rente ou restituer.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nul apparat n'a entouré, jeudi matin, la première communion du Prince Impérial. Cet acte religieux, auquel l'Empereur a tenu à conserver le caractère d'une cérémonie de famille, s'est accompli dans la chapelle des Tuileries, sans autre entourage que les personnes de la maison impériale. Les enfants de troupe du régiment du Prince et quelques-uns de ses jeunes amis se tenaient dans la galerie supérieure dominant la chapelle.

Le Prince a communiqué seul. C'est Mgr l'archevêque de Paris qui a officié.

Le vénérable prélat a adressé au Prince la plus touchante allocution.

Cette après-midi, le Prince, après avoir

entendu les vêpres, a reçu le sacrement de la Confirmation.

— Jeudi soir, au théâtre Napoléon, raconte le *Courrier de la Gironde*, de jeunes conscrits avaient envahi le paradis et s'y livraient à des ébats joyeux et bruyants depuis le commencement du spectacle, quand l'un d'eux eut l'idée, pour chauffer un peu la gaieté, qui faiblissait, de mettre son cigare tout allumé dans la poche d'un de ses camarades.

Ce dernier ne tarda pas à s'apercevoir de la mauvaise plaisanterie qu'on lui avait faite; ses vêtements brûlaient. « C'est le feu! Je suis en feu! » dit-il très-haut, et aussitôt vingt, cent voix demandèrent où était le feu.

On sait ce qui arrive en pareille occasion et la confusion à laquelle est livrée une salle de spectacle; ici la panique fut grande, les femmes se précipitèrent, affolées, vers les issues, et la salle était complètement évacuée en désordre, lorsque le régisseur vint dire à ce public effrayé qu'il n'y avait rien à craindre et qu'aucun incendie n'était à redouter.

— Lundi soir, dans le train express de Bordeaux à Angoulême, où il arrive à neuf heures, une dame était montée dans un compartiment où avait pris place un seul voyageur. Celui-ci, qui s'était endormi entre Chalais et Montmoreau, fut fort étonné, en se réveillant quelques minutes après, de se trouver seul et de voir ouverte la portière du wagon. En arrivant à Montmoreau, son premier soin fut d'avertir le chef de gare de ce singulier événement. On fit immédiatement les recherches nécessaires, et à quatre kilomètres environ de Chalais, on retrouva cette dame saine et sauve sur la voie. En réponse aux questions pressées qui lui étaient adressées, elle déclara que pendant le cours du voyage elle avait cru voir un pistolet dans la main du voyageur assis à ses côtés, et que, saisie d'effroi, elle avait ouvert précipitamment la portière et s'était élancée sur la voie. Heureusement, dit le *Charentais*, il n'est résulté aucun mal pour cette dame, qui, par cet acte d'imprudence, causé par la crainte d'un danger imaginaire, s'exposait à un danger réel.

— Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Samedi dernier, plusieurs membres de la Société d'agriculture, auxquels s'étaient joints quelques médecins de notre ville, assistaient, dans un terrain vague de la rue de l'Archevêché, à une intéressante expérience. Un cultivateur de la commune de Mont-Louis, qui l'an dernier avait eu le bras droit broyé par une machine, avait dû subir l'amputation de ce membre un peu au-dessus du coude. En présence d'une pareille mutilation, personne n'eût peut-être hésité à déclarer l'infortuné cultivateur hors d'état de se livrer désormais aux travaux des champs. Heureusement l'honorable médecin de Mont-Louis, M. Gripouil-

leau, déjà si connu par ses remarquables préparations anatomiques et par ses nombreux travaux sur l'apiculture, n'en a pas jugé ainsi: il a pensé qu'à l'aide de quelques appareils simples et peu coûteux il y avait moyen de tirer parti des mouvements assez énergiques que les muscles de l'épaule imprimaient à un moignon d'une longueur encore suffisante. On sait que la solution de ce problème a été tentée depuis longtemps, avec plus ou moins de succès, par nos plus habiles constructeurs d'appareils chirurgicaux, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que date la construction des membres artificiels. Mais les résultats obtenus par ces artistes servaient plutôt à dissimuler, à un œil peu attentif, une fâcheuse mutilation, qu'à donner à l'amputé des moyens efficaces de suppléer à la perte du membre et d'en reproduire les principaux mouvements avec énergie et précision.

» Dans le cas qui s'offrait à M. Gripouilleau, il ne s'agissait pas de doter son client d'un appareil coûteux et compliqué destiné à faire une passable figure sous la manche d'un habit et sous un gant habilement rembourré, ainsi qu'à produire, à grand renfort de ressorts, de leviers, de poulies de renvoi, des mouvements qui ne sauraient être malgré l'habileté merveilleuse déployée par quelques constructeurs, qu'une assez triste parodie de nos mouvements naturels. Ici il n'y a pas d'illusion à produire, et le trompe-l'œil est hors de saison. Un petit nombre de pièces de fer que l'amputé peut, lui-même et sans aide, adapter successivement avec sa main gauche à l'extrémité d'une solide armature embrassant le moignon droit et qui viennent se fixer au manche de l'outil qu'il s'agit de manœuvrer, voilà tout le petit arsenal que notre blessé transporté avec lui, et qui suffit pour l'exécution des principaux travaux du laboureur. — Faut-il conduire la charrue, manier le râteau où la houe, la bêche où la faux, faut-il sarcler, aiguiser la lame de la faux, saisir et fixer une branche pour la tailler à la serpe, M. Gripouilleau a tout prévu et notre cultivateur a, dans un petit sac pendu à son côté, l'outillage nécessaire à l'exécution de ses opérations variées. — Toutes ces pièces se montent et se démontent à vis avec facilité et promptitude, elles sont à la fois solides et légères et bien que très-ingénieusement agencées, elles ne présentent aucune difficulté d'exécution. — Elles peuvent être confectionnées dans le plus pauvre village, par tout apprenti serrurier sachant manier la lime, faire une brasure ou tarauder un pas de vis, et ne reviennent pas à plus de 15 francs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les documents sur la boucherie ne vont pas manquer, et la question sera élucidée; nous l'espérons, sous toutes ses faces. Déjà nous

l'esprit de la jeune fille et il se promet de se mettre en campagne sur-le-champ, affirmant que sous peu de jours les désirs de Sa Majesté seraient comblés.

Dépravé à l'excès et dépassant sous ce rapport les roués de cette époque féconde en scandales de tous genres, le chevalier jugeait toutes les consciences à la mesure de la sienne.

Il n'admettait pas qu'une femme ne se trouvât pas très-honorée d'avoir appelé l'attention du roi; il comptait donc bien trouver docile, du moment qu'il s'agirait de Sa Majesté, celle qu'il avait, lui, rencontrée rebelle à ses vœux et dont il abandonnait la conquête.

Il ne lui fallait, pensait-il, que pouvoir parler à la jeune fille. Mais ce n'était pas chose facile.

Jamais Antoinette ne sortait seule, du moins pendant la durée de la foire.

Elle partait le matin avec sa maîtresse et revenait le soir avec elle.

Quand par hasard une course indispensable était à faire, toujours Barnabé l'accompagnait.

D'autre part, quand Laurent n'avait pas affaire à Versailles, il venait à Paris et s'installait dans la boutique de Mme Boucheman.

Il fallait donc compter sur ce hasard.

Mais le hasard pouvait faire attendre très-longtemps l'instant favorable. Heureusement Marianne était là et

sans s'ouvrir entièrement à elle, ce qui était parfaitement inutile, de Bellac put se concerter avec elle pour faire tomber Antoinette dans un piège.

— Il faut absolument que je la voie, ne fût-ce qu'une demi-heure, dit le chevalier à la servante.

— Pour cela, il faudrait que le diable lui envoyât une bonne indisposition. Dans ce cas elle resterait au logis seule avec moi. Je m'absenterais et vous saisissez l'occasion aux cheveux; mais elle se porte comme le Pont-Neuf.

— Et comme le diable ne se mêlera pas de vos affaires, ma mie, il faut suppléer à sa négligence.

— Que voulez-vous dire?

— Puisque je ne puis la voir que si elle tombe malade, eh bien! rendons-la malade.

— Du poison, juste Dieu!... y pensez-vous?... et la justice!...

Ce n'était pas la pensée du crime qui révoltait la di-gne Marianne, mais seulement l'idée que la justice pourrait intervenir.

— Et qui te parle de poison, triple sottise! peste, comme tu y vas.

— Qu'entendez-vous donc?

— Lui faire prendre tout simplement un médicament quelconque, qui, sans l'exposer à un danger sérieux, la force cependant à rester au logis.

— Je comprends.

— Ce n'est pas malheureux. Demain, je te remettrai ce qu'il faut et tu l'arrangeras pour qu'elle l'avale; quand le moment sera venu tu viendras me prévenir.

Ce bel entretien avait lieu une semaine après la visite du roi à la foire, maître de Bellac n'ayant pu trouver une minute pour parler à Perle-Blanche sans témoin depuis ce jour, grâce à la surveillance incessante et occulte de Barnabé.

Pendant ce temps, Antoinette, ne se doutant en aucune façon des projets criminels qui se tramaient contre elle, se livrait au bonheur que lui promettait son prochain mariage.

Elle était d'autant plus rassurée que bien qu'elle eût aperçu plusieurs fois le chevalier parmi les flâneurs qui stationnaient devant sa boutique, celui-ci n'avait pas paru songer à elle.

La tentative de la lettre n'avait eu aucun résultat. Barnabé avait pris ses mesures pour que l'insolente missive n'arrivât pas à son adresse. Le soir même il l'avait enlevée à Marianne qui l'avait placée dans une poche de sa mante, en attendant qu'elle pût pénétrer dans la chambre d'Antoinette, ce qui n'était pas très-aisé,

la jeune fille gardant toujours sa clef.

Quand la servante ne retrouva plus la lettre elle crut l'avoir laissée tomber dans la rue, et ne s'en inquiéta

pas davantage. Un mensonge la tira d'affaire auprès du chevalier et tout fut dit.

Deux jours après l'entrevue mystérieuse des deux complices, l'agent de Bellac remit à Marianne une petite fiole contenant une liqueur incolore. Deux gouttes versées dans un verre d'eau devaient provoquer une fièvre presque immédiate, une espèce de migraine sans conséquence fâcheuse. Tous les matins Antoinette prenait une tasse de lait en se levant. Ce fut à cet innocent breuvage que Marianne mêla la liqueur nuisible. Seulement au lieu de deux gouttes elle en jeta quatre ou cinq, si bien qu'au lieu d'une migraine innocente Antoinette éprouva presque subitement un étourdissement très-violent.

— Couche-toi quelques heures, lui dit Mme Boucheman, qui ne pouvait se décider à retarder d'une demi-heure l'ouverture de sa boutique, Barnabé me suffira pour ce matin.

Marianne aida Antoinette à s'étendre tout habillée sur son lit et sortit en toute hâte pour prévenir le chevalier.

Après une absence de vingt minutes, la misérable servante ramena de Bellac et fit le guet pendant que celui-ci pénétrait chez la malade.

Mais voilà qu'au lieu de trouver une femme indisposée le chevalier vit une femme endormie; en augmen-

avons publié les réflexions de plusieurs de nos concitoyens, et nous donnons aujourd'hui une lettre de M. Corbineau qui n'a pu trouver place dans notre numéro de jeudi.

Saumur, le 6 mai 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu donner place à plusieurs fois, dans les colonnes de votre journal, à une question agitée en ce moment à l'égard de la boucherie de Saumur. Permettez-moi d'user également de votre journal, pour donner les réflexions que m'a suggérées la lecture de ces insertions.

Le sujet est grave et comporte quelques développements; mais je les abrègerai autant que possible pour ne point abuser de votre bienveillante hospitalité.

Dans le numéro de votre journal du 16 avril on lit : « A Poitiers, par exemple, la vache est livrée au détail à 1 fr. le kilog., tandis qu'à Saumur, elle est vendue au prix excessif de 1 fr. 50 le kilog. »

Dans le numéro 53, du 2 mai, on lit : « Qué la moyenne du prix de la viande de bœuf, vache, veau et mouton, est pour Poitiers de 1 fr. 45; Saumur de 1 fr. 50; Angers de 1 fr. 50. »

Le prix de la viande vendue par la boucherie de Saumur, à raison de 1 fr. 50 c. le kilog., est donc, si je ne me trompe, en rapport pour la viande de première catégorie avec le prix de Poitiers et d'Angers, et le consommateur peut se procurer dans les boucheries de Saumur de la viande de deuxième catégorie, à raison de 1 fr. 20 le kilog. et même au-dessous, et dans la troisième catégorie, à raison de 1 fr. et au-dessous. Ainsi, avec ces trois chiffres on obtient une moyenne de 1 fr. 30 c. le kilog., ce qui donne une diminution de 20 c. au-dessous du prix indiqué dans le numéro du 2 mai.

La boucherie doit répondre aux reproches qui lui sont adressés; un mot suffira pour convaincre les consommateurs de la qualité de viande qui leur est fournie.

Il est fâcheux d'abord qu'on ait choisi, pour faire ces observations, l'état des abats pendant la semaine Sainte; il est plus rationnel de se baser sur l'état des viandes abattues sur un laps de temps plus long, soit du 4 avril au 1^{er} mai, qui donne les résultats suivants :

	6 ¹ qualité	2 ² qualité	25 médiocres	2
Bœufs,	3	—	32	12
Veaux,	30	—	298	11
Moutons,	138	—	283	22
Totaux.	177	—	638	47

En réunissant les trois natures de viande, on obtient dans la 1^{re} qualité 177 pièces; dans la seconde 638, et dans la médiocre 47. Le nombre de la 1^{re} qualité et de la 2^e est donc de beaucoup supérieur à la 3^e. Il est à désirer que les consommateurs qui critiquent la qua-

lité de la viande soient mieux renseignés, afin d'éviter un préjudice à un commerce aussi ingrat que celui de la boucherie, et en se rendant compte du prix d'achat, on doit être convaincu que celui de vente au détail, loin d'être exagéré, n'est pas même en rapport avec le premier.

Espérons donc que cette crise alimentaire régnant déjà depuis longtemps disparaîtra, et que la boucherie en tiendra bon compte; le temps aidant, on y parviendra.

Veuillez agréer, etc.

L'un de vos abonnés, E. CORBINEAU,
Place de l'Hôtel-de-Ville.

Le jeune artiste, que les amateurs de musique ont applaudi deux fois de suite dans la salle de la Mairie, est toujours l'enfant gâté des dilettanti; maints salons lui sont ouverts, et il en fait les délices; mais M. Bachmann, notre concitoyen par sa mère, ne s'en tient pas à ces réunions privées, il se prête encore de la meilleure grâce à toutes les demandes qui lui sont faites; aussi, dimanche, touchera-t-il l'orgue de Nantilly à la grand'messe et aux vêpres.

On n'a pas oublié quelle sensation a produit sur les fidèles réunis à Saint-Pierre, le jour de Pâques, le jeu de ce jeune homme, qui avait été choisi pour inaugurer le nouvel orgue.

On nous communique l'article suivant :

Votre journal ayant, par plusieurs articles, montré de l'intérêt pour la Breille, j'ai pensé que vous accueilleriez volontiers quelques notes sur la fête qui, dimanche dernier, y attirait nombreuse affluence de tous les alentours. Quelle différence d'il y a vingt-cinq ans! Alors, dans ce pauvre pays, pas de routes, pas de cultures; des maisons à peine, partout des landes, des sables stériles, quelques rares sapins, un vrai désert enfin! — Une église délabrée, des écoles à fonder, un presbytère à trouver: voilà la perspective attrayante qui s'offrait au nouveau pasteur qui y fut envoyé à cette époque. Plein d'ardeur il arrive, loue une maison, la seule, sans cheminée ni fenêtre, qui lui sert d'asile pendant quatre ans entiers; puis achetant une portion de landes, il la défriche et la plante de sapins. Les gens, ébahis et les bras croisés, le regardent faire, n'ayant osé jusque là toucher ce terrain de sables arides. Mais, l'exemple aidant, la culture des pins se propage et c'est depuis cette époque que viennent dans le pays s'approvisionner les vigneron du Saumurois.

Depuis une belle route s'est ouverte et la commune plus à l'aise a pu se bâtir une église. Mais cette église il la fallait orner; l'ancienne n'avait que des haillons, des vases de cuivre ou de plomb et une boîte de carton! pour le Saint-Viatique; il fallait une école, et c'est une fête d'actions de grâces qui se célébrait diman-

che pour cette double œuvre mise à bonne fin par le pasteur actuel. Que d'obstacles il avait fallu vaincre dans ce pays stérile. Pas de ressources! et pourtant il fallait pourvoir à l'entretien de deux sœurs installées là après de nombreuses difficultés, mais largement compensées en voyant tous les enfants à leur classe. Aussitôt les sables de la lande sont remués, des champs d'asperges sont plantés, et chacun peut aujourd'hui admirer la fertilité de ce sol, jadis si stérile.

Ainsi l'avenir est sauvegardé et maintenant déjà nombreux sont les producteurs.

Pour comble de bonheur, une main généreuse a fourni, source de bien-être à venir, la maison de Dieu. Un autel à saint Joseph, attendu longtemps, s'est élevé, et le même jour, candélabres, ornements, bannières, garnitures d'autels, tout était déposé à ses pieds.

C'était cette installation que l'on fêlait dimanche. Pasteurs et habitants d'alentour, tous étaient venus participer à la joie de leurs voisins si longtemps délaissés. Le directeur du pensionnat de Parçay avait gracieusement envoyé sa musique, et tous, bénissant Dieu de ses bienfaits, nous répétions le saint cantique *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.*

UN ABONNÉ.

C'est vers le 20 mai, assure-t-on, que commencent les tournées des conseils de révision. — Les intéressés ne sauraient donc trop se préoccuper de la question du remplacement. Mieux vaudrait pour eux se pourvoir dès à présent.

Les contingents cantonaux seront formés dans le courant du juin, conformément à la nouvelle loi. Mais cela ne préjuge rien quant à l'appel au corps, qui aura lieu probablement comme d'habitude, c'est-à-dire en octobre ou en novembre.

On écrit de Beaufort, le 6 mai :

« La locomotive-routière, de l'entreprise Loiron-Raveneau, de Cuon, a fait sa première apparition hier, vers quatre heures et demie, dans les murs de Beaufort. Après un stationnement d'une demi-heure environ, vis-à-vis de l'Hôtel des Voyageurs (temps pendant lequel les visiteurs ne lui ont pas fait défaut, malgré une pluie battante qui rafraîchissait outre mesure les curieux), la machine s'est remise en route, suivie d'une voiture seulement, et s'est dirigée vers Cuon, résidence de l'entrepreneur. Nous avons sollicité une place qui nous a été gracieusement octroyée par M. Loiron, qui, du reste, un instant après, invitait les personnes présentes à compléter la voiture, ce qui a été exécuté en un tour de main, et... fouetté cocher.

» Pendant le trajet, assez court, à la vérité, que nous avons fait dans ce véhicule, nouveau pour nos populations, nous avons cependant pu faire les remarques suivantes, à savoir, que

l'on est placé fort commodément et que l'on ne ressent aucun cahot; que la direction désirée est atteinte avec la plus grande précision, et qu'enfin les charrettes rencontrées n'ont en aucune façon été entraînées dans les fossés de la route par leurs chevaux effrayés. Il est vrai que les conducteurs de ces charrettes avaient, par précaution, pris leurs chevaux à la bride.

» Nous avons, plus tard, consulté nombre de personnes qui ont poussé leur excursion plus loin que nous, et toutes nous ont répondu être enchantées de leur voyage en miniature.

• Nous souhaitons à M. Loiron persistance et bonne réussite. » H. M.

» P.-S. Aujourd'hui, à midi, le train Loiron-Raveneau est de retour à Beaufort. Nous devons dire que, malgré l'affluence des personnes venues pour le marché, aucun accident n'a eu lieu.

» On nous dit aussi que M. Loiron organise un train de plaisir pour Angers. » H. M.

Mardi, de 4 à 5 heures, un orage terrible a grondé sur le département de la Loire-Inférieure. La foudre est tombée sur le presbytère du Loroux-Bottreau. L'agent électrique a atteint M. le curé de la paroisse à la poitrine, où il a laissé les marques de son passage; il a cassé tous les carreaux de sa chambre, et a pénétré dans la cuisine du logis, où il a jeté le désordre.

A onze heures, le respectable blessé n'avait pas encore recouvré ses sens. Les médecins redoutaient la fièvre, qui serait venue compliquer un état très-grave.

COMICE AGRICOLE DE SAUMUR.

Les Propriétaires-Cultivateurs et Fermiers de l'arrondissement de Saumur sont prévenus, qu'à l'occasion des concours de labourage et d'animaux domestiques, qui auront lieu dans le canton de Doué en 1868, il sera décerné une prime de deux cents francs, accompagnée d'une médaille en vermeil, à celui d'entre eux qui sera reconnu, par le jury, avoir exploité la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail.

A l'occasion du même concours, il sera aussi décerné deux primes et deux médailles, aux propriétaires qui auront mis en pratique la culture de la vigne à la charrue, dans les cantons où cet usage était inconnu il y a quelques années : 1^{re} une somme de cinquante francs et une médaille de vermeil, à celui dont la culture sera reconnue par le jury pour être la meilleure; 2^e une somme de vingt-cinq francs et une médaille de bronze, à celui dont la culture se rapprochera le plus de celle qui aura obtenu le 1^{er} prix.

Les concurrents pour ces deux primes devront cultiver au moins un hectare. Dans le cas où l'oïdium viendrait à envahir les vignes, le jury

tant la dose Marianne avait provoqué un engourdissement général.

Le chevalier connaissait trop bien la nature de sa drogue pour redouter un empoisonnement, et, comprenant rapidement ce qui s'était passé, il se demanda s'il ne fallait pas profiter de l'occasion miraculeuse qui s'offrait à lui pour enlever Perle-Blanche tout de suite. Cette idée lui sourit, et, l'espoir d'un gros gain lui donnant une audace inouïe, il se mit en devoir de l'exécuter en se faisant aider par sa complice; mais il avait compté sans Bonbourru.

Nous avons dit que le chien ne quittait jamais Antoinette; celle-ci n'étant pas allée à la foire, le fidèle animal était resté au logis.

Quand le chevalier était entré dans la chambre de Perle-Blanche, Bonbourru se trouvait dans quelque coin de la cour ou de la cuisine; mais, ramené par son instinct à ses habitudes et entendant des pas étrangers, il s'était élancé en aboyant vers l'escalier, et quand de Bellac s'avançait résolument vers son lit pour saisir Antoinette et l'emporter dans ses bras comme une enfant, le brave chien bondissait sur lui en poussant un rugissement sourd.

L'intelligent animal avait deviné un ennemi. De Bellac voulut se débarrasser de cet adversaire redoutable, mais la bête était courageuse et forte. Avant que

l'homme eût pu le saisir, le frapper d'un coup de pied, Bonbourru l'avait mordu cruellement aux jambes et aux mains en faisant retentir la maison de ses aboiements furieux.

Marianne entendait bien ce vacarme, mais elle en ignorait la véritable cause; elle ne voyait dans les aboiements de l'animal que les preuves de sa vigilance habituelle, provoquée par la présence d'un étranger; et elle aurait laissé dévorer de Bellac sans se douter du danger qu'il courait.

Mais voilà qu'elle aperçut de son poste d'observation Barnabé qui venait à la maison.

Le brave garçon, inquiet sur la santé de sa protectrice et ne s'expliquant pas ce malaise aussi violent que subit, voulait savoir si le mal diminuait ou s'il fallait envoyer chercher un médecin.

— Miséricorde! fit Marianne en grimant les marches, décampez, voici le bossu!

A cette nouvelle, Bellac se précipita vers l'escalier en blasphémant, et toujours poursuivi par Bonbourru. Marianne lança un coup de pied à la pauvre bête qui roula sur elle-même, ce qui permit au chevalier de gagner la porte de la rue et de la refermer.

Mais Barnabé avait entendu la voix du chien, et il avait pressé le pas, présentant un danger. Malheureusement, l'ami d'Antoinette ne pouvait pas courir,

et, avant qu'il ne fût à la porte de la maison, de Bellac avait disparu dans une ruelle. Toutefois, il avait été reconnu.

Aux questions de Barnabé, Marianne répondit qu'il avait mal vu, que personne ne sortait de la maison, et que Bonbourru avait aboyé par habitude.

Le bossu ne se payait pas de ces réponses, mais il dut s'en contenter.

Quant à l'engourdissement somnolent d'Antoinette, il l'attribua à son indisposition, et se retira d'autant plus rassuré, qu'au bout d'une petite demi-heure le narcotique avait cessé d'agir, et que la jeune fille éveillée n'éprouvait plus qu'une lassitude générale et un peu de lourdeur au cerveau.

Ainsi que nous l'avons dit, Barnabé n'avait pas ajouté foi aux raisons de Marianne, mais il se demandait en vain ce qui s'était passé. Tout ce qu'il pouvait admettre, c'est que le chevalier avait voulu voir Antoinette et lui parler; que la vieille fille l'avait probablement servi, et que le lourd sommeil de la jeune fille, autant que la vigilance instinctive de Bonbourru, avait arrêté le séducteur dans ses projets de déclaration amoureuse...

Que devait-il faire, cependant?

Evidemment son devoir était de prévenir Mme Boucheman et Laurent, protecteurs naturels de Perle-Blanche. Il garda cependant le silence sur cet incident

mystérieux, comme il l'avait gardé sur ceux de la lettre et des accointances de Marianne et du chevalier.

Pourquoi cette réserve?

C'est que le pauvre disgracié de la nature aimait Antoinette de toutes les forces de son cœur; elle était l'objet de son adoration, de son culte. Il savait bien que c'était à lui une folie, une torture; il n'ignorait pas que Laurent fût aimé; mais son amour à lui était de ceux qui vivent de souffrances et d'abnégation. Le seul bonheur qu'il rêvait, c'était de protéger son idole, de la garder de tout danger. Et associer quelqu'un à cette œuvre de dévouement lui eût semblé une profanation de son propre amour.

Martyr inconnu de sa passion profonde, il s'efforçait de dérober son secret à tous les regards, car il savait bien que ce mystère, une fois dévoilé, nul ne lui épargnerait les sarcasmes. Qui sait si Antoinette elle-même, malgré sa douceur angélique, ne viendrait pas un jour aussi à rire de cet amour insensé et de cet amoureux ridicule?

Or, plutôt que de s'exposer à perdre cette touchante bienveillance que la jeune fille lui témoignait, Barnabé n'eût pas hésité à mourir.

Quant à Antoinette, elle ne se douta même pas du danger qu'elle avait couru.

(La suite au prochain numéro.)

devra prendre en considération, la manière dont le fléau destructeur aura été combattu.

Les exploitations des concurrents seront visitées, par un jury désigné par le Comice, du 20 mai au 10 juin, et les vignes, du 1^{er} au 10 août.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Département de Maine-et-Loire.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE 1869.

UNE PRIME D'HONNEUR, consistant en une somme de 5,000 francs et une coupe d'argent de 3,500 francs, sera décernée, en 1869, à l'agriculteur du département de Maine-et-Loire dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles.

Des médailles d'or et d'argent pourront être accordées pour des améliorations partielles déterminées, telles qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, un ingénieux arrangement des fumiers de la

ferme, la bonne tenue et l'amélioration du bétail, etc., etc.

La lice n'est sérieusement et réellement ouverte qu'aux propriétaires ou fermiers de domaines soumis à une culture sagement dirigée, en rapport parfait avec les circonstances locales où elle se trouve placée, bien réglée dans ses dépenses et productive dans ses résultats. Le jury n'a point à décerner une prime d'encouragement, mais à récompenser des résultats acquis, d'une authenticité incontestable, et dont l'exemple puisse être sûrement invoqué pour démontrer comment l'économie dans les dépenses, l'ordre dans le travail, le perfectionnement raisonné des méthodes culturales, l'heureuse alliance de la science et de la pratique, et enfin une juste subordination de la culture aux circonstances qui la dominent, créent la prospérité présente et assurent l'avenir des exploitations rurales.

Une somme de 500 francs et des médailles d'argent et de bronze seront distribuées entre les divers agents de l'exploitation primée.

Les agriculteurs de Maine-et-Loire qui voudront concourir, soit pour la prime d'honneur, soit pour les médailles offertes pour des améliorations spéciales, devront adresser, au plus tard et pour dernier délai le 1^{er} MARS 1868, au Préfet du département, une demande accompagnée d'un mémoire et de plans conformes aux instructions déposées à la Préfecture, où l'on peut en réclamer des exemplaires.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

A la majorité de 94 voix contre 23, le Sénat a sanctionné la loi sur la presse, votée par le Corps-Législatif.

On lit dans le *Constitutionnel* :

On s'est beaucoup occupé des paroles que l'Empereur pourrait prononcer à Orléans. Nous croyons savoir que Sa Majesté se bornera à honorer de sa présence les fêtes de cette ville. Elle a exprimé le désir qu'à cette occasion il ne soit prononcé aucun discours.

Le *Constitutionnel* publie la note suivante :

On cherche à accréditer dans le public des rumeurs inquiétantes au sujet de pourparlers

dont la forteresse de Mayence serait l'objet. Ces bruits sont dénués de tout fondement, et leur existence ne peut être attribuée qu'à des intérêts de spéculation.

La situation du cabinet Disraeli devient de plus en plus difficile. La Chambre des communes continue à voter les résolutions présentées par M. Gladstone. Ce dernier a annoncé qu'il soumettra à la Chambre un bill basé sur ses résolutions.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche, 10 mai.

Une dernière leçon ou le vieux bourgeois et sa servante, comédie en un acte, des Bouffes-Parisiens.

La Poissarde, drame en 5 actes, par MM. Dupeuty-Deslandes et Bourget.

Bureaux, 7 h. 1/2. — Rideau, 8 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE MAISON

Au Pont-Foucard, occupée par M^{me} veuve Rotureau.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON ROGERON,

rue Saint-Nicolas, n° 56. S'adresser, pour traiter, audit notaire. (202)

A VENDRE MAISON ET JARDIN,

Situés rue du Plessis-Mornay et montée du Fort. S'adresser à M. MILLERAND, propriétaire, qui l'habite, ou à M. VAILLIER, huissier. (136)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

Par suite du décès de M. DOUSSAIN, titulaire, UNE TRÈS-BONNE

ÉTUDE D'HUISSIER Au chef-lieu de l'arrondissement de Cholet.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet. (179)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur. S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

AVIS AUX DAMES

Pour avoir le choix complet des ROBES FOULARD DE L'INDE, haute nouveauté, s'adresser directement au

Grand Magasin

DE LA COMPAGNIE DES INDES, Rue de Grenelle-St-Germain, 42, Paris.

La Compagnie des Indes, 42, rue de Grenelle, n'a aucun rapport avec l'autre maison de la même rue, et possède en magasin les assortiments qu'elle annonce.

ECHANTILLONS DE MARCHANDISES FRANCO. (203)

A VENDRE DEUX CHEVAUX

Pouvant s'atteler à la voiture comme au manège. S'adresser à M. GRANRY, marchand de cuirs. (177)

A LOUER

Présentement, SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire. S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

ON DEMANDE à emprunter le capital de 12,000 francs à 5 p. 100 pour douze années. Première hypothèque sur un immeuble de 30,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR RIEN ET FRANCO

L'HISTOIRE DES GIRONDINS

PAR M. A. DE LAMARTINE,

Trois superbes volumes in-8° grand Jésus de 500 pages chacun, illustrés d'environ 400 gravures dessinées par nos meilleurs artistes, papier et impression de luxe.

Cet ouvrage est envoyé à quiconque souscrit pour un an à

L'ÉCHO UNIVERSEL

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE et FINANCIER, paraissant tous les Jeudis dans le format des plus grands journaux, avec 8 pages de texte et 1 ou 2 gravures représentant les Célébrités contemporaines dont il fait la Biographie.

L'abonnement pour un an est de 16 francs. Avec l'ÉCHO UNIVERSEL on entend les 20 GRANDS JOURNAUX DE PARIS ET LES PRINCIPALES FEUILLES ÉTRANGÈRES, et l'on est aussi parfaitement informé que si on lisait chaque jour toutes les publications politiques. Voici, d'ailleurs, le cadre de chaque numéro : SEMAINE POLITIQUE, REVUE DES JOURNAUX, BRUITS DE ÇA ET DE LÀ, BIOGRAPHIE D'UN PERSONNAGE CONTEMPORAIN, AVEC PORTRAIT AUTHENTIQUE, CORRESPONDANCE DE L'ÉTRANGER, CHRONIQUE, BULLETIN SCIENTIFIQUE, LES TRIBUNAUX, NOUVELLES DIVERSES, VARIÉTÉS, REVUE FINANCIÈRE, THÉÂTRE ET MUSIQUE, BIBLIOGRAPHIE, AGRICULTURE, DERNIÈRES NOUVELLES puisées aux sources les plus sûres, FEUILLETON, etc.

Ainsi pour 16 francs seulement ON A :

1° UN JOURNAL POLITIQUE très-complet, et rédigé par des écrivains aimés du public ;

2° UN OUVRAGE MAGNIFIQUE, coûtant 21 francs en librairie.

L'ABONNEMENT à l'ÉCHO UNIVERSEL part du 1^{er} ou du 15 de chaque mois. Envoyer les 16 francs en un mandat ou en timbres poste à l'ordre de l'administrateur de l'ÉCHO UNIVERSEL, 44, rue de Babylone, à Paris. Le reçu de la poste sert de quittance. (186)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

À Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis tous les jeudis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 MAI.			BOURSE DU 8 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 25	"	"	69 40	"	15
4 1/2 pour cent 1852.	99 60	"	05	99 40	"	"
Obligations du Trésor.	474	"	"	475	"	"
Banque de France.	3190	"	10	3190	"	"
Crédit Foncier (estamp.).	1470	"	"	1470	"	"
Crédit Foncier colonial.	475	"	"	"	"	"
Crédit Agricole.	650	"	"	650	"	"
Crédit industriel.	628 75	"	"	628 75	"	"
Crédit Mobilier (estamp.).	268 75	"	"	272 50	"	13 75
Comptoir d'esc. de Paris.	672 50	"	"	672 50	"	"
Orléans (estampille).	865	"	"	870	"	5
Orléans, nouveau.	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).	1190	"	"	1195	"	5
Est.	541 25	"	50	541 25	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	901 25	"	"	907 50	"	6 25
Lyon nouveau.	"	"	"	"	"	"
Midi.	575	"	"	578 75	"	3 75
Ouest.	557 50	"	50	555	"	"
C ^e Parisienne du Gaz.	1460	"	"	1457 50	"	"
Canal de Suez.	361 25	"	3 75	368 75	"	7 50
Transatlantiques.	365	"	"	375	"	10
Emprunt italien 5 0/0.	48 60	"	"	48 90	"	30
Autrichiens.	557 50	"	"	562 50	"	"
Sud-Autrich.-Lombards.	363 75	"	"	367 50	"	3 75
Victor-Emmanuel.	44	"	1 75	44	"	"
Romains.	43	"	"	43	"	"
Crédit Mobilier Espagnol.	306	"	"	298 75	"	1 25
Saragosse.	90	"	"	85	"	5
Séville-Xérés-Séville.	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne.	71	"	"	70 50	"	50
Compagnie immobilière.	95	"	"	95	"	1

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	330	"	"	330	"	"
Orléans.	322 50	"	"	323	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	331	"	"	331	"	"
Ouest.	321	"	"	322 50	"	"
Midi.	318 75	"	"	318 25	"	"
Est.	325	"	"	324 75	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.